

BORDEREAU DE LIVRAISON des déjections animales : parcelles mises à disposition par des tiers

	Nom	Adresse
Eleveur ou centre équestre (Producteur) :		
Autre agriculteur, particulier (Preneur) :		

Principe : le bordereau de livraison est rempli sous la responsabilité du producteur d'effluents à chaque livraison chez le preneur. Un double est conservé par le preneur. Il doit être consultable chez les deux parties par les organismes de contrôle.

Quantité totale livrée (m ³ ou tonne) :	Signature du producteur :
Nature du produit épandu :	Signature du preneur :

Date des épandages	Parcelles réceptrices (îlot ou référence cadastrale)	Superficie épandue (ha) <i>non obligatoire</i>	Culture <i>non obligatoire</i>	Teneur en azote total (kg/T ou kg/m ³ sur le brut) voir tableau 1 1	Quantité épandue (volume en m ³ , tonnage en tonnes) 2	Quantité d'azote total épandue (kg de N) 3 = 1 x 2

tableau 1 : **Valeur fertilisante en azote des déjections animales** (liste non exhaustive)

Espèces	Nature des déjections	Teneur en N total en kg/tonne d'effluents sur matière brute	N° Fiche dans le guide des produits organiques 2011 CRA LR et CA66
Bovins	fumier	5,5	
	fumier de bovin allaitant	5,1	55
	fumier mou bovin lait	4,2	56
	lisier de bovin viande	2,5	64
	lisier <i>en système couvert (pur)</i>	4	
	purin <i>(pur)</i>	3	
	compost <i>de fumier de litière accumulée</i>	8	
Ovins	fumier	10,8	
	fumier d'ovins lait	7,2	62
	lisier	7,7	
	compost	11,5	
Caprins	fumier	7,6	57
	compost	11,5	
Porcs	fumier	4,1	
	lisier	5	
	compost <i>de fumier de litière accumulée</i>	7,6	
Chevaux	fumier - litière chanvre/foin	5,7	58
	fumier - litière paille (céréales)	5,7	60
	fumier - litière copeaux de bois	4,3	59
Volailles (poulets de chair)	fumier <i>sortie bâtiment</i>	29	
Poules pondeuses	fientes sèches <i>(80% MS)</i>	20	
	fientes humides <i>(25% MS)</i>	15	
	lisier <i>(10% MS)</i>	6,8	
Canards	fumier	5	
	lisier <i>(10 à 15% MS)</i>	5,9	
Lapins	lisier	9	
	fumier	7	

Sources : Références CORPEN - ITAVI (1996-1999) - ITP (1993-1997)

Institut de l'Elevage (1994-1998) - Chambre d'Agriculture du Roussillon (2001 et 2004)

 Références CORPEN